

L'accompagnement personnalisé est un dispositif incontournable de la politique que nous menons au lycée pour la réussite de tous nos élèves de bac pro. C'est pourquoi, Je me permets d'en rappeler les grandes lignes organisationnelles pour l'année 2012.

- Le dispositif s'étend de la rentrée jusqu'au vacances de novembre
- La présence des élèves est obligatoire
- Lorsque les élèves sont en formation en entreprise, l'accompagnement est retiré de toute la période inter-vacances concernée (cf. Périodes AP 2012 ci-joint)
- La première séance de chaque période est réservée à la concertation des enseignants
- Les modules proposés doivent être en adéquation avec les préconisations du Conseil Pédagogique (cf. documents envoyés la semaine dernière)
- D'autres temps d'accompagnement peuvent être mis en place à la demande des enseignants ou des élèves : grands débutants en LV2, remédiation pour les élèves issus des stages passerelles, ...

Pour la première semaine, je vous propose l'organisation suivante :

- Les enseignants se réunissent dans la salle qui leur sera indiqué par la Proviseure- Adjointe
- Ils reprennent les consignes pour l'organisation 2012 (cf. documents envoyés la semaine dernière)
- Ils désignent un coordonnateur qui sera chargé de la circulation des informations en direction des élèves, des professeurs principaux, de la Vie Scolaire et de l'administration
- Ils vérifient les périodes d'accompagnement au regard du calendrier des stages en entreprises et proposent une prise en charge partielle des classes qui seraient lésées par le dispositif
- Ils se déterminent sur le "qui fait quoi ?" en respectant les préconisations du conseil pédagogique
- Ils organisent l'information et l'inscription des élèves pour un début effectif le 27/02 Je vous remercie pour votre investissement et rappelle que le dispositif peut accueillir à tout moment des collègues souhaitant y participer.

Le Proviseur
Nicolas RUELLAN